



## Documents à fournir

### Pièces à fournir impérativement

pour enregistrement du dossier au service permis de conduire ANTS suite dématérialisation

- 1 e-photo + 2 photos d'identité **agrées service en ligne ANTS**
- Photocopie(s) recto verso de la carte d'identité ou du passeport du candidat, en cours de validité\*
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois\*
- Photocopie de l'ASSR2 pour les moins de 21 ans
- Pour les étrangers : photocopie de la carte de séjour\*
- Votre ancien dossier (livret + cerfa 02(attestation d'inscription au permis de conduire), si vous en possédez un)
- Photocopie du permis de conduite AM (BSR) si l'élève en possède un ou moto\*
- 1 enveloppe blanche classique (22x11 cm) (ne rien écrire dessus)
- 1 timbre au tarif prioritaire en vigueur
- N° de l'élève portable et fixe
- N° de téléphone des parents

### En fonction de l'âge de l'élève



- Attestation d'hébergement (doit correspondre au justificatif de domicile) à remplir par l'hébergeant.
- Photocopie(s) recto/verso de la carte d'identité ou du passeport du représentant légal (si élève mineur), (de la personne qui atteste de l'hébergement) en cours de validité.



- Attestation d'hébergement (doit correspondre au justificatif de domicile).
- Photocopie(s) recto/verso de la carte d'identité ou du passeport du représentant légal (si élève mineur), (de la personne qui atteste de l'hébergement) en cours de validité.
- Photocopie de l'attestation de recensement.



- Photocopie de la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense) ou de la JDC ( journée défense et citoyenneté)

\*Les documents devront être envoyés par mail à l'adresse suivante :

[contact@mirande-autoecole.fr](mailto:contact@mirande-autoecole.fr)